

Rapport n°6

Attribuzione di suvvenzione à l'associi è à e cuoperative sculare à u titulu di u 2023

Attribution de subventions aux associations et coopératives scolaires pour l'année 2023

Dans le cadre du temps scolaire, notre collectivité contribue à soutenir des actions éducatives et pédagogiques inscrites au projet d'école afin de favoriser la réussite scolaire.

L'enveloppe budgétaire inscrite au budget primitif 2023 au compte 657400, code fonctionnel 20, prévoit une somme totale pour ces actions de 53 000 €

Il a déjà été accordé, par délibération en date du 26 janvier 2023, des subventions aux coopératives scolaires pour un montant de 33 697 €

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions émanant des associations intervenant sur le temps scolaire.

La somme proposée, après examen des dossiers, s'élève à **17 680 €** et est répartie comme suit :

Associations	Intitulé du projet	Subventions accordées en 2022	Subventions proposées en 2023
Lega corsa di i scacchi	Apprentissage des échecs dans les écoles de Bastia	12 300€	13 000€
Art'mouv	Projet en milieu scolaire « Autour de Plateforme Danse/ MARCHE ET REVE »	2 000€	2 000€
Arte Mare	Histoire en mai Festival du livre d'histoire et de fiction historique	1 000€	1 000€
USEP	ULISEPIADES	1 680€	1 680€
TOTAL		16 980€	17 680€

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les propositions de subventions figurant dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 17 680 €
- De préciser que les crédits sont inscrits au BP 2023, compte 657400 code fonctionnel 20.